



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E104828

VALABLE JUSQU'AU

05/10/2026

ÉDITÉ LE

29/07/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/12/2005

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 13/09/2016
75 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC GUERET 2005B00133

Siret : 485 278 105 00021

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 6108319

Assurance Responsabilité Travaux :

AVIVA 76739838

Assurance Responsabilité Civile :

AVIVA 76739838

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2025

Raison sociale : LAFONT JONATHAN

1 ROUTE DU MAS LA FILLE
23400 BOURGANEUF

Téléphone : 05 55 64 23 61

Portable :

Site Internet :

E-mail : saslafont@orange.fr

Responsabilité légale :

LAFONT JONATHAN PRÉSIDENT

Fax :

Effectif moyen : 6

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	28/06/2023
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	28/06/2023
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ²	28/06/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	28/06/2023
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	20/09/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.